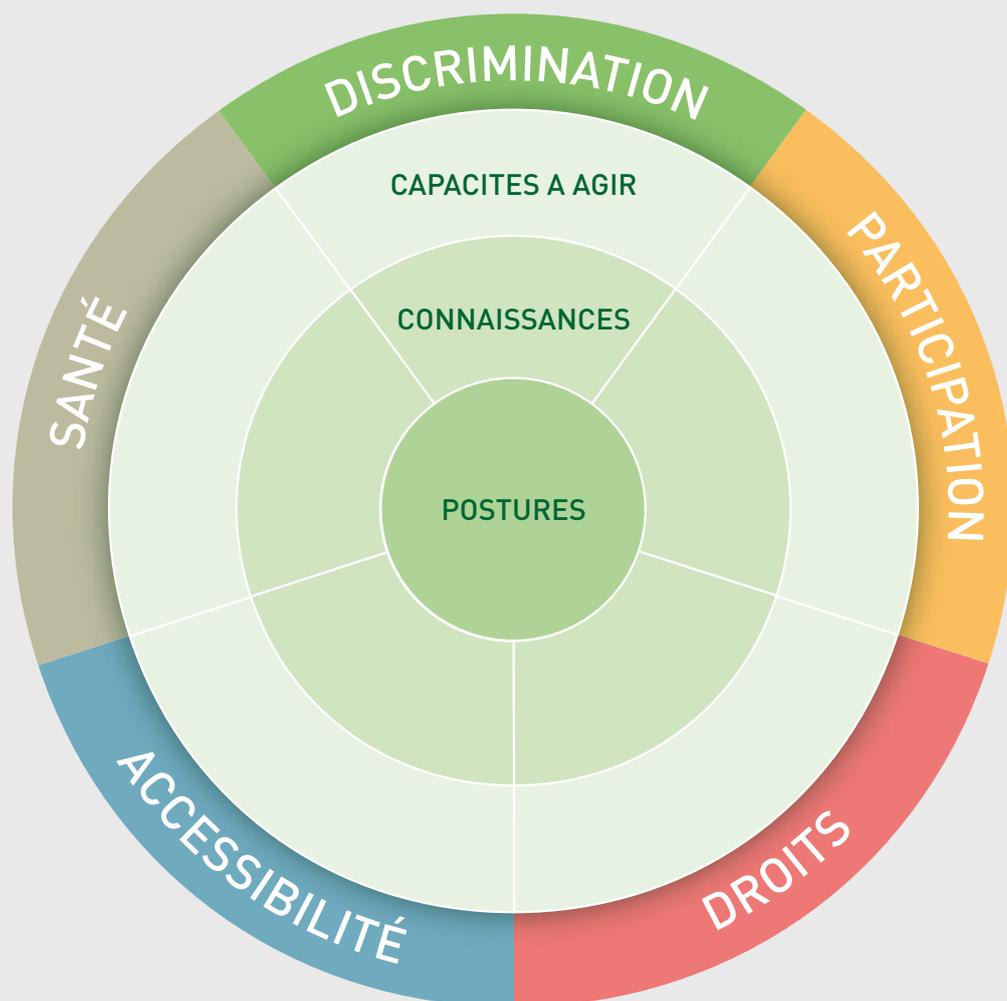


# BOUSSOLE-CDPH

Le travail d'accompagnement avec la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)



**La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)** a été adoptée par l'ONU en 2006. Elle est en vigueur en Suisse depuis 2014. La CDPH consacre le travail avec et en faveur des personnes en situation de handicap (PSH) comme relevant du domaine des droits de l'homme.

**Les fondements de base de la CDPH sont les suivants:**

- Le handicap n'est pas une « déficience individuelle », mais le résultat d'une interaction entre une déficience et des obstacles
- Des concepts tels que charité, assistance ou rééducation sont dépassés et doivent laisser la place à ceux d'autodétermination et de participation
- Ne plus parler d'intégration, mais d'inclusion
- Ne plus parler de « cas problématiques », mais de détenteurs et détenteuses de droits (sujets de droit)
- Rien sur nous sans nous

Dès lors, quels sont les défis posés par la CDPH aux professionnels des domaines du social et de la santé ? Quelles capacités à agir, quelles connaissances et quelles postures sont attendues afin de travailler en cohérence avec les fondements de la CDPH ? Comment adapter la formation initiale et continue ?

La boussole-CDPH montre quelles sont les postures, connaissances et capacités à agir nécessaires dont les professionnels doivent faire preuve afin de travailler en cohérence avec les cinq dimensions essentielles de la Convention relative aux droits des PSH. Ce sont les ressources telles qu'expliquées en page 6. Ensuite, les cinq dimensions sont comme des points cardinaux qui fournissent une direction de référence qui facilite la navigation.

Ces cinq dimensions sont: **la discrimination, la santé, l'accessibilité, les droits et la participation**. Par participation on entend la participation politique comme celle culturelle, par le biais du travail, des loisirs et de la formation, dans la sphère privée et dans la communication avec autrui, tel qu'exposé en page 5.

Pour chacune de ces cinq dimensions, la boussole propose des postures, connaissances et capacités à agir qui y sont essentielles.

**LA BOUSSOLE CDPH S'ADRESSE :**

**Aux professionnels:** pour que les collaborateurs et les équipes prennent conscience de leurs forces et faiblesses et qu'ils parviennent à changer de perspective, à évoluer dans leur posture.

**Aux prestataires de services et aux associations (institutions):** Pour que ceux-ci tiennent compte de la CDPH et de ses fondements, aussi bien dans le cadre de leurs procédures de recrutement que dans celui de la formation continue et que des jalons pour que de nouvelles perspectives soient posés.

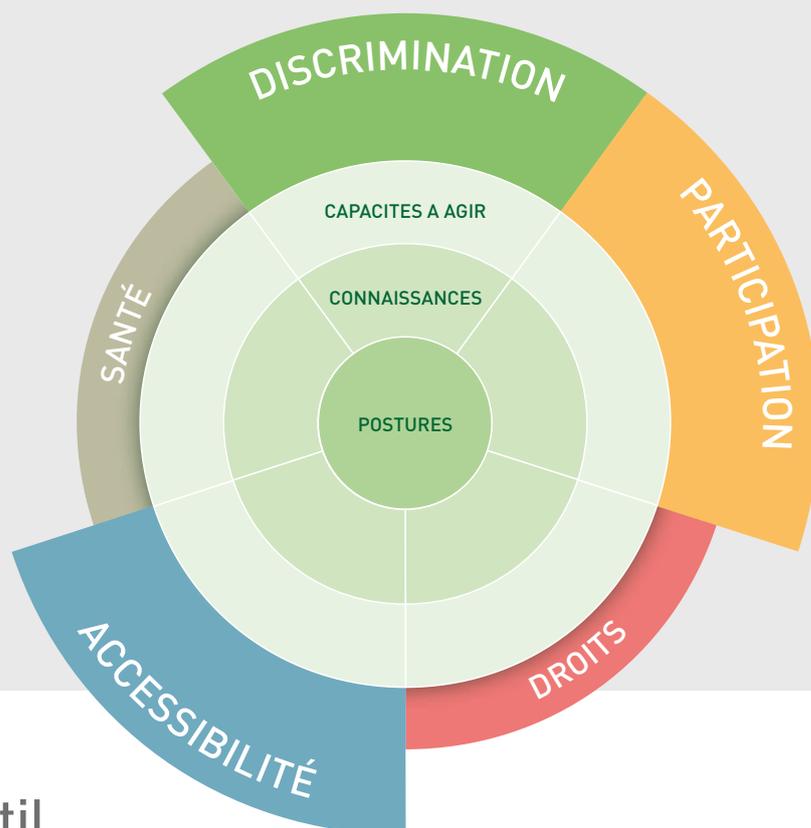
**Aux formateurs:** comme support de cours pour favoriser la discussion.

Le présent document a pour vocation de susciter la réflexion et de donner des pistes.

## BOUSSOLE-CDPH

---

Certaines situations peuvent revêtir plusieurs dimensions – p. ex. discrimination, participation et accessibilité



### Comment utiliser l'outil Boussole-CDPH

La boussole CDPH est un outil. Comme avec une boussole, on doit naviguer à travers ce texte. On ne va pas le lire du début à la fin, mais choisir une dimension, ou partir des ressources (postures, connaissances et capacités à agir) pour réfléchir, seul ou en groupe. Par exemple, une équipe de collaborateurs pourra ne travailler sur la posture, ou alors sur la dimension de la discrimination, et voir à partir de là quels sont les points forts et quelles ressources demandent à être optimisée.

Les redondances sont ainsi intentionnelles, elles sont l'assurance que pour chacune des 5 dimensions, toute la palette des ressources (postures, connaissances et capacités à agir) est systématiquement passée en revue.

#### Quelques exemples :

Un service donné aura de grandes connaissances dans un domaine mais sa posture devra être améliorée.

Un collaborateur de l'équipe aura des forces au niveau de ses connaissances, et un autre des forces dans sa posture.

Certains seront à l'aise dans la posture à tenir vis-à-vis des questions de discrimination et de participation, alors que leurs connaissances et capacités à agir dans la dimension de l'accessibilité seront à améliorer.

Un piège dans le travail avec la boussole serait que nous nous concentrons seulement sur les ressources dans lesquelles nous sommes forts, comme par exemple des connaissances approfondies que nous avons déjà sur une dimension telle que la discrimination et d'essayer de les élargir encore. Tandis qu'en fait, il sera plus utile de nous confronter avec notre posture ou nos capacités à agir dans des situations de discrimination.

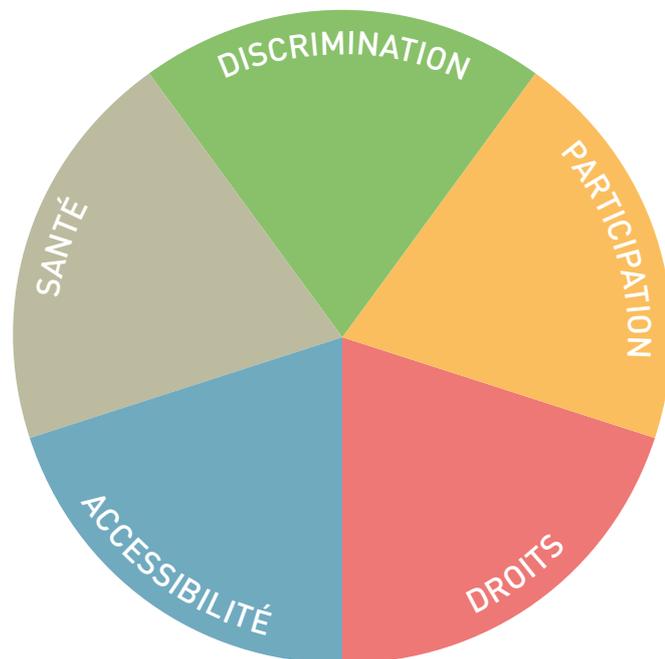
L'outil Boussole-CDPH a pour vocation de nous aider à scanner nos compétences opérationnelles, professionnels, de manière concrète.

**En cliquant sur les éléments graphiques en page 3, vous arriverez au sujet correspondant.**

# Les 5 dimensions

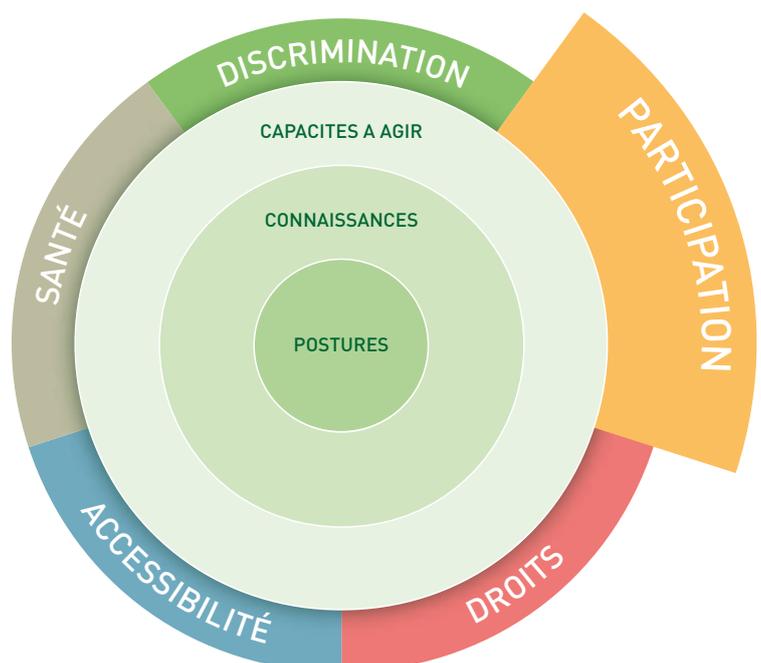
Les 5 dimensions fondamentales de la CDPH sont:

- La discrimination
- La santé
- L'accessibilité
- Les droits
- La participation

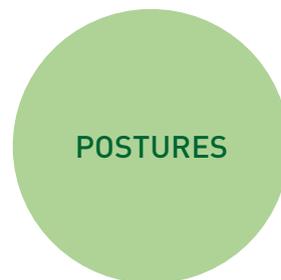


# La 4 aspects de la participation

- La participation par le travail, la formation et les loisirs
- La participation politique et culturelle
- La participation dans la sphère privée
- La participation dans la communication avec autrui



La **posture** est l'ensemble des attitudes, valeurs et normes qui auront une incidence sur le comportement dans une situation donnée.

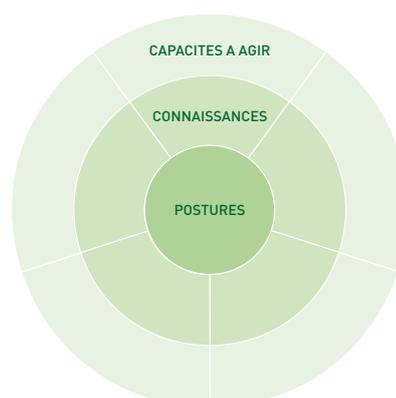


Par **connaissances** on entend tous les savoirs auxquels on fera appel pour appréhender une situation donnée.

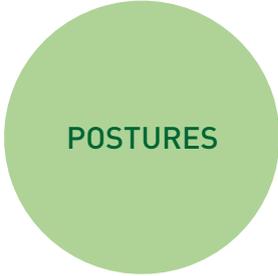


En font partie des théories, des concepts, des réglementations, mais aussi certains faits et indicateurs clés.

Les **capacités à agir** sont des processus expérimentés qui serviront à appréhender une situation donnée. Ce sont des savoir-faire précis dans un domaine précis.



L'ensemble des attitudes, valeurs et normes qui auront une incidence sur le comportement dans une situation donnée.

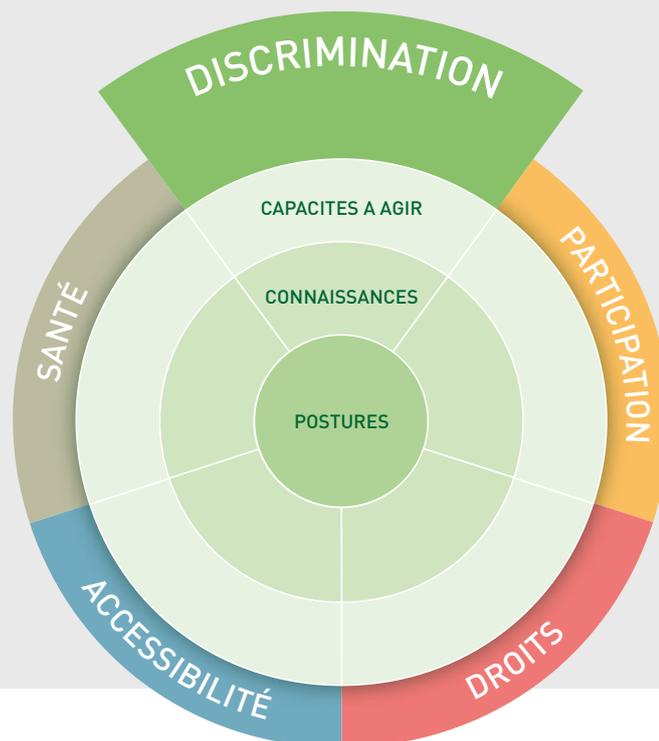


## POSTURES

- Conscience de l'importance fondamentale de la dignité humaine et de l'intégrité corporelle, mentale et psychique
- Compréhension parfaite de ce qu'implique la participation pleine et entière des PSH à la société
- Compréhension fondamentale du principe d'inclusion des PSH, leur participation aux questions de société
- Générer une prise de conscience sur les capacités à agir et contributions des PSH dans tous les domaines de la vie
- Respect de la sphère privée des PSH
- Renforcement et encouragement à l'autonomie la plus grande possible
- Sensibilisation aux droits prévus par la CDPH
- Acceptation de fond que la PSH est un sujet de droit et a droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique en tous temps.
- Compréhension du concept de droit indérogable et du fait que l'existence d'un handicap ne justifie en aucun cas une quelconque privation de liberté
- Conviction que le droit d'apprendre tout au long de la vie est un droit pour tous
- Compréhension approfondie de tout le spectre de la diversité humaine et des PSH qui en font partie. Reconnaissance et respect de la diversité des PSH
- Conviction que l'accessibilité constitue un levier pour l'autonomie et est indissociable de la participation à tous les domaines de la vie

« Les personnes discriminées sont systématiquement empêchées d'exercer leurs droits de l'homme en raison de caractéristiques individuelles ou spécifiques à un groupe. »

Amnesty International



## Connaissances

- Connaître les stéréotypes, préjugés et pratiques dommageables à l'encontre des PSH. Connaître les mesures appropriées et faire en sorte que les aménagements nécessaires soient apportés
- Savoir reconnaître les situations de discrimination sur le lieu de travail (sécurité et santé au travail, égalité des chances, rémunération, droits syndicaux, promotion, entrepreneuriat, pas d'exploitation). Connaître les mesures appropriées et faire en sorte que les aménagements nécessaires soient apportés
- Connaître les multiples formes de discrimination auxquelles les femmes en situation de handicap sont exposées

## Posture

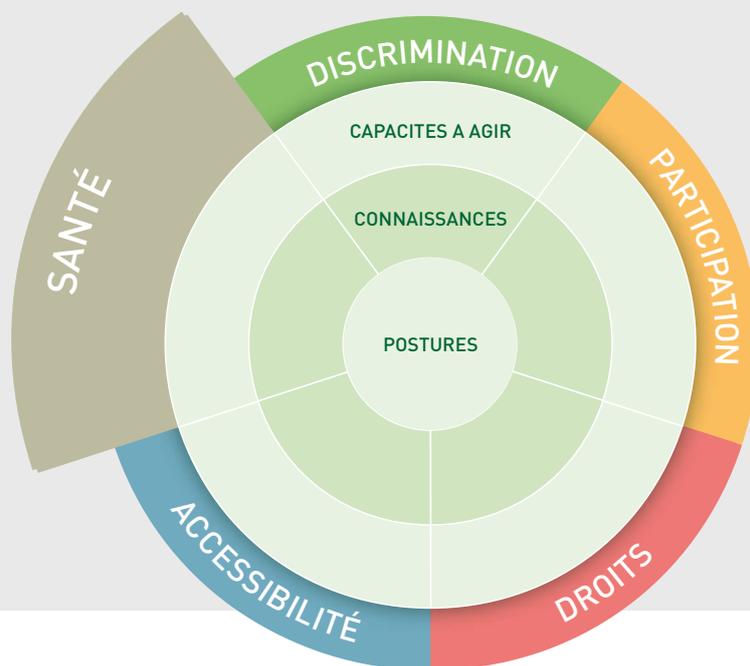
- Intervenir de façon ferme et efficace contre la discrimination et le harcèlement
- Compréhension approfondie de tout le spectre de la diversité humaine et des PSH qui en font partie
- Respect pour la différence, notamment des PSH
- Conviction que l'accessibilité constitue un levier pour l'autonomie et est indissociable de la participation à tous les domaines de la vie

## Capacités à agir

- Savoir déceler les situations de discrimination, de négligence et de privation des droits et faire preuve d'une attitude déterminée pour défendre l'égalité des chances, l'égalité entre hommes et femmes et l'accessibilité
- Apporter un soutien ciblé aux groupes de personnes à risques de discrimination, comme les femmes, les personnes dans la précarité et leurs familles et les personnes âgées en situation de handicap
- Intenter toute action utile afin de lutter contre des comportements discriminants ou dégradants à l'égard des PSH
- Assurer une veille des publications sur les PSH dans les médias et intervenir en cas de représentation médiatique qui ne correspondrait pas aux fondements de la CDPH
- Apporter son soutien à toute intervention contre l'atteinte à l'honneur ou à la réputation des PSH

« Les États Parties reconnaissent que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap. »

CDPH article 25



## Connaissances

- Connaissance de l'éventail des normes et de la qualité des soins
- Connaissance des droits humains (et plus particulièrement ceux mentionnés dans la CDPH) et de leur application dans les prestations de santé
- Lorsque cela s'avère nécessaire, veiller à ce que la personne en situation de handicap reçoive une information accessible sur les offres en termes de santé et sur les opportunités et risques des soins
- Connaissances des techniques adaptées à l'état actuel de la recherche et aux tâches professionnelles, ce grâce à la formation initiale et continue

## Posture

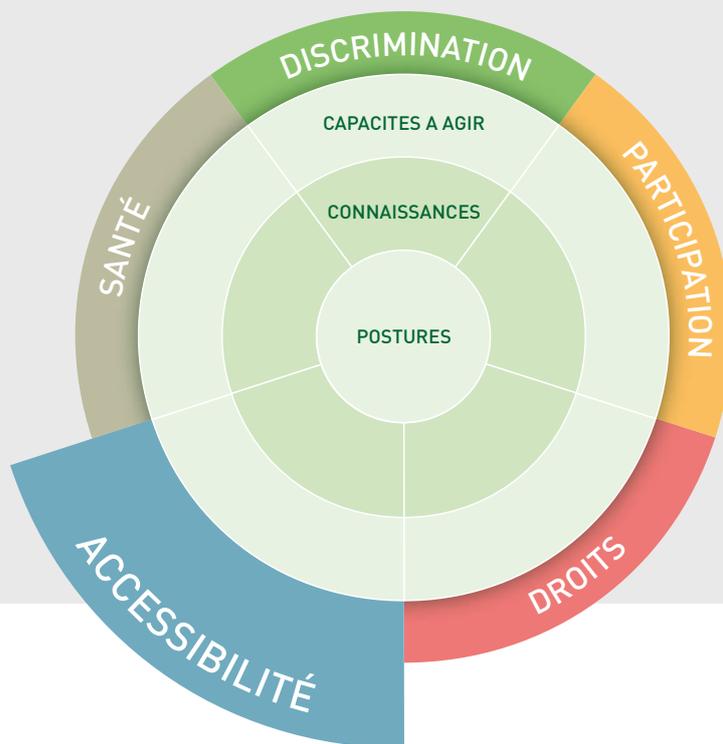
- Reconnaissance et respect de la dignité humaine et de l'intégrité physique et mentale
- Comportement respectueux à l'égard de la PSH et de toutes les dimensions inhérentes à sa sphère privée
- Compréhension approfondie de tout le spectre de la diversité humaine et des PSH qui en font partie
- Reconnaissance et respect pour la différence, notamment des PSH

## Capacités à agir

- Informations sur les programmes de santé publique communautaires et développement de l'accessibilité à celle-ci
- Soutien dans l'exigence du droit à une prestation de santé adaptée et de qualité
- Garantie de la confidentialité de toutes les informations qui concernent la santé et la réadaptation
- Information et soutien dans l'accès aux services de santé sexuelle et génésique et aux programmes de santé de la reproduction

« Les États Parties prennent des mesures efficaces pour assurer la mobilité personnelle des personnes handicapées, dans la plus grande autonomie possible. »

CDPH article 20



## Connaissances

- Connaissance de l'état actuel de recherches dans le domaine des aides à la mobilité et les technologies d'assistance
- Connaissance des questions d'accessibilité et des moyens pour l'optimiser (comme par exemple la signalisation en braille et en FALC, ou toute aide humaine ou animale pour faciliter l'accès aux bâtiments, installations et équipements)

## Posture

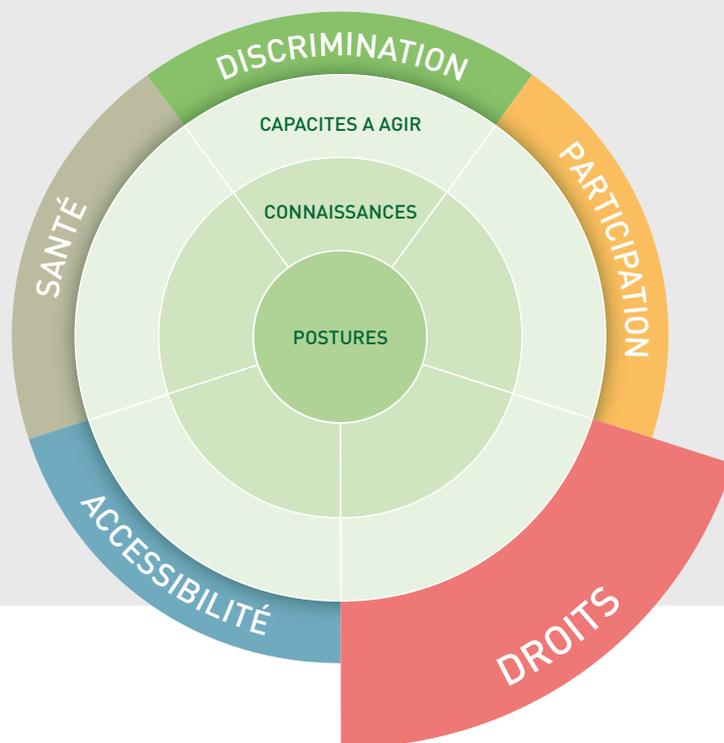
- Reconnaissance et respect de la dignité humaine et de l'intégrité physique, mentale et psychique
- Conviction que l'accessibilité constitue un levier pour l'autonomie et est indissociable de la participation à tous les domaines de la vie

## Capacités à agir

- Capacités à agir dans l'utilisation et le conseil autour des technologies d'assistance
- Information ciblée sur les aides à la mobilité, appareils et accessoires, technologies d'assistance, formes d'aide humaine ou animale et médiateurs de qualité. Aide pour la recherche d'information
- Veiller à ce que les organismes qui produisent des aides à la mobilité, des appareils et accessoires et des technologies d'assistance prennent en compte tous les aspects de la mobilité des PSH et continuent à développer leur offre
- Encourager le développement et l'offre et l'utilisation de technologies, en veillant à ce que le choix et le coût abordables soient garantis

« Toute personne handicapée a droit au respect de son intégrité physique et mentale sur la base de l'égalité avec les autres. »

CDPH article 17



## Connaissances

- Connaissance profonde des droits des PSH
- Connaissance des fondements du droit en cas de privation de liberté, veiller à ce que toute privation de liberté soit conforme à la loi
- Connaissance de ce qu'impliquent des termes comme la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Connaissance de l'origine, des causes et de la forme que peuvent prendre la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants. Connaître les moyens de prévention et de lutte efficaces.
- Savoir reconnaître les situations de discrimination sur le lieu de travail (sécurité et santé au travail, égalité des chances, rémunération, droits syndicaux, promotion, entrepreneuriat, pas d'exploitation). Connaître les mesures appropriées et faire en sorte que les aménagements nécessaires soient apportés.

## Posture

- Conscience des droits existants et de ceux de la CDPH et engagement ferme contre l'utilisation éventuelle de la CDPH comme argument pour justifier la discrimination de la PSH quant à ses droits
- La PSH est un sujet de droit et a droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique en tous lieux
- Compréhension du concept de droit inné et du fait que l'existence d'un handicap ne justifie en aucun cas une quelconque privation de liberté
- Conviction que le droit d'apprendre tout au long de la vie est un droit pour tous

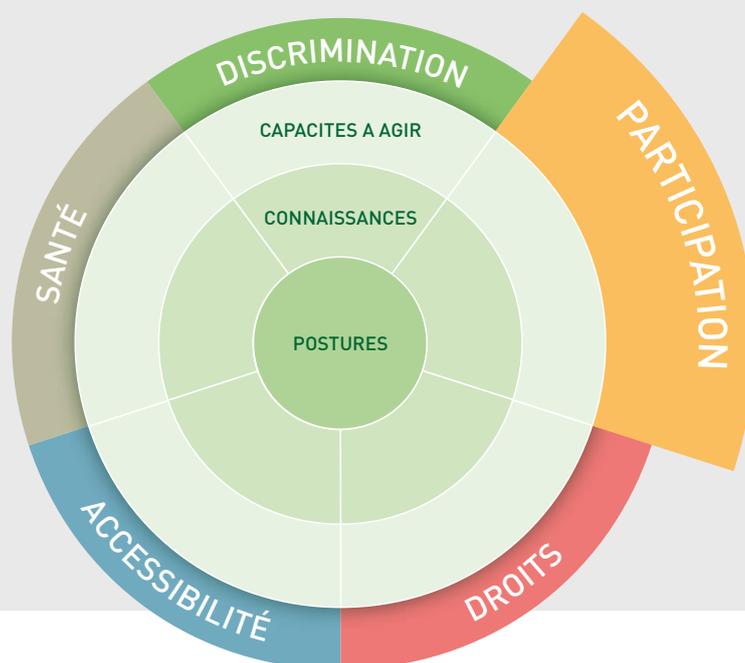
## Capacités à agir

- Respect du droit qu'on les PSH de posséder des biens ou d'en hériter, de contrôler leurs finances et veiller à ce qu'elles ne soient pas arbitrairement privées de leurs biens.
- Aide et soutien au droit d'acquérir une nationalité et de changer de nationalité et veiller à ce que les PSH ne soient pas privées de leur nationalité arbitrairement ou en raison de leur handicap
- Soutien à la mise en oeuvre du droit à un traitement approprié dans les services de protection (âge, sexe, handicap), l'application du droit à l'enquête et, le cas échéant, l'action pénale, les mesures appropriées, dans le respect des besoins en matière de genre (sexe) et d'âge des victimes d'exploitation, de violence et d'abus. Assurer le suivi de l'action professionnelle par un organisme indépendant. Assistance à la préservation du droit à l'intégrité de la personne
- Soutien dans la protection du droit à l'intégrité corporelle, mentale et psychique
- Soutien dans l'accès effectif à la protection juridique dans le cas d'atteinte à la vie privée
- Assistance dans le fait que soit reconnu à la PSH le droit, à partir de l'âge nubile, de se marier et de fonder une famille
- Renforcer l'exercice des droits politiques (comme votant et comme élu)
- Protection du droit d'exercer ses droits politiques

## Participation à la société par le travail, la formation et les loisirs

« Les États Parties reconnaissent aux personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, le droit au travail. »

CDPH article 27



## Connaissances

- Connaître les stéréotypes, préjugés et pratiques dommageables à l'encontre des PSH. Connaître les mesures appropriées et faire en sorte que les aménagements nécessaires soient apportés
- Savoir reconnaître les situations de discrimination sur le lieu de travail (sécurité et santé au travail, égalité des chances, rémunération, droits syndicaux, promotion, entrepreneuriat, pas d'exploitation). Connaître les mesures appropriées et faire en sorte que les aménagements nécessaires soient apportés
- Connaître les multiples formes de discrimination auxquelles les femmes en situation de handicap sont exposées, plus particulièrement dans les domaines du travail, de l'éducation et des loisirs
- Connaître
  1. Les offres de formation, professionnelle et continue
  2. Les critères de réussite professionnelle, l'entrepreneuriat
  3. Les offres d'activité de bien-être, de tourisme, de loisirs et sportives

## Posture

- Compréhension profonde de la participation pleine et entière des PSH
- Compréhension fondamentale du principe d'inclusion des PSH et leur participation aux questions de société

- Générer une prise de conscience sur les capacités et contributions des PSH dans tous les domaines de la vie
- Respect de la sphère privée des PSH
- Renforcement et encouragement à l'autonomie la plus grande possible
- Conviction que le droit d'apprendre tout au long de la vie est un droit pour tous
- Compréhension approfondie de tout le spectre de la diversité humaine et des PSH qui en font partie
- Conviction que l'accessibilité constitue un levier pour l'autonomie et est indissociable de la participation à tous les domaines de la vie
- Reconnaissance et respect de la différence

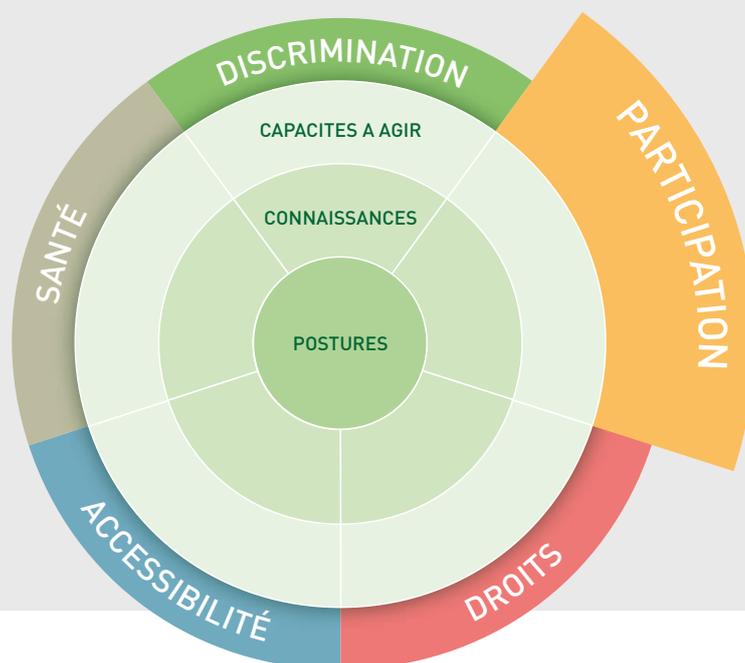
## Capacités à agir

- Encourager et rendre possibles les expériences
  1. Sur le marché du travail,
  2. Dans le domaine de la réinsertion,
  3. Dans le domaine de l'entreprenariat
- Promouvoir
  1. La création de postes de travail adaptés,
  2. La recherche de travail efficace
  3. Les mesures appropriées en matière de maintien du poste de travail
- Conseil et accompagnement dans le choix
  1. De programmes d'orientation professionnelle adéquats
  2. Des Services de placement qualifiés
- Assurer et développer
  1. Les formations professionnelles
  2. Les formations continues
- Promouvoir un système de formation inclusif
- Promouvoir des projets éducatifs et de formation (formation métier et formation des adultes)
- Soutien à l'accès et à la réussite dans la formation
- Promouvoir et soutenir l'accès à des activités de bien-être, de tourisme et sportives
- Conseiller, accompagner, guider lors de l'élaboration, l'organisation ou la participation à des activités de sport ou de bien-être spécifiques au monde du handicap

## à la vie politique et culturelle

« Les États Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres. »

CDPH article 29



## Connaissances

- Connaître les stéréotypes, préjugés et pratiques dommageables à l'encontre des PSH. Connaître les mesures appropriées et faire en sorte que les aménagements nécessaires soient apportés
- Savoir reconnaître les situations de discrimination sur le lieu de travail (sécurité et santé au travail, égalité des chances, rémunération, droits syndicaux, promotion, entrepreneuriat, pas d'exploitation). Connaître les mesures appropriées et faire en sorte que les aménagements nécessaires soient apportés
- Connaître les multiples formes de discrimination auxquelles les femmes en situation de handicap sont exposées
- Connaître les procédures électorales et veiller à ce que ces procédures, l'équipement et le matériel de vote soient appropriés, accessibles et faciles à comprendre et à utiliser. Faire des propositions d'amélioration.
- Connaître les technologies d'assistance et les nouvelles technologies dans les domaines de la participation politique et culturelle

## Posture

- Compréhension parfaite de ce qu'implique la participation pleine et entière des PSH
- Compréhension fondamentale du principe d'inclusion des PSH et leur participation aux questions de société
- Générer une prise de conscience sur les capacités et contributions des PSH dans tous les domaines de la vie
- Respect de la sphère privée des PSH
- Renforcement et encouragement à l'autonomie la plus grande possible
- Conviction que le droit d'apprendre tout au long de la vie est un droit pour tous
- Compréhension approfondie de tout le spectre de la diversité humaine et des PSH qui en font partie.
- Reconnaissance et respect de la diversité des PSH.
- Conviction que l'accessibilité constitue un levier pour l'autonomie et est indissociable de la participation à tous les domaines de la vie

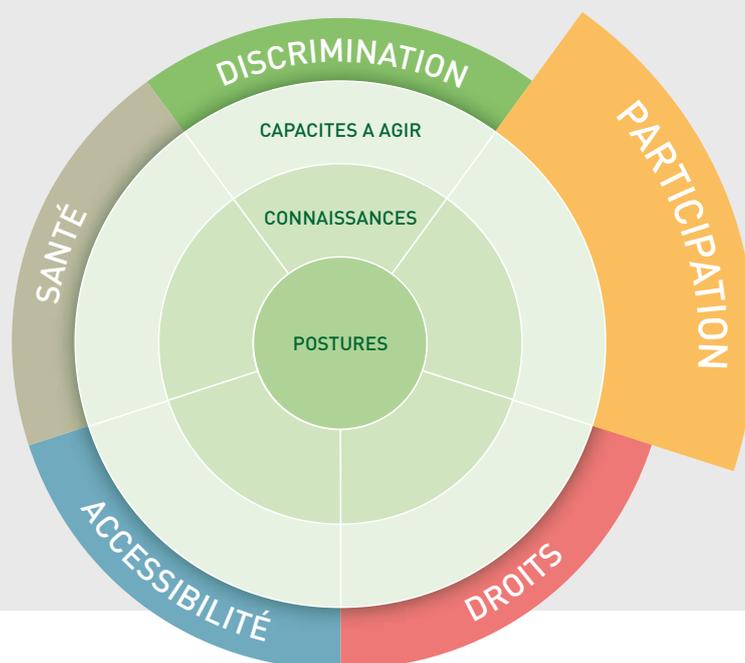
## Capacités à agir

- Renforcement de la participation citoyenne, de la possibilité de voter, d'être élu ou d'exercer un mandat électif
- Soutenir les personnes qui souhaitent être assistées d'une personne de leur choix pour voter
- Promouvoir activement un environnement où les personnes peuvent participer à ou intégrer, sans discrimination aucune, des organisations non-gouvernementales, des partis politiques ou des organisations d'autoreprésentants
- Faciliter l'accès à toute la diversité de l'offre culturelle (télévision, cinéma, théâtre, musées, monuments...) depuis chez soi ou à l'extérieur
- Accompagner et encourager la production culturelle
- Renforcement du potentiel créatif, artistique et intellectuel, tant pour l'enrichissement de la personne que pour ce que sa production peut apporter à la société

## Participation dans le domaine privé

« Les États Parties prennent des mesures efficaces et appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tout ce qui a trait au mariage, à la famille, à la fonction parentale et aux relations personnelles. »

CDPH article 23



### Connaissances

- Savoir ce qu'implique la notion de dignité humaine, et savoir comment le professionnel doit agir en fonction de celle-ci
- Comprendre les notions d'indépendance et d'autonomie
- Connaître les conséquences lorsqu'il y a atteinte à l'intégrité physique, mentale ou psychique et connaître les outils pour lutter contre le mépris de l'intégrité
- Comprendre ce que signifie l'atteinte à l'honneur et à la réputation ainsi que les atteintes arbitraires ou illégales dans la vie privée, la famille, le domicile, la correspondance ou toute autre forme de communication
- Connaître les différentes formes que peuvent prendre l'exploitation, la violence et la maltraitance liées aux questions de genre, connaître leur origine et les outils de prévention et d'intervention
- Connaître les lois et possibilités d'aide appropriée concernant les questions de tutelle, de curatelle, de garde et d'adoption des enfants. Connaître les possibilités d'aide appropriée aux familles qui ont des enfants handicapés

### Posture

- Compréhension parfaite de ce qu'implique la participation pleine et entière des PSH à la société

- Compréhension fondamentale du principe d'inclusion des PSH et leur participation aux questions de société
- Générer une prise de conscience sur les capacités et contributions des PSH dans tous les domaines de la vie
- Respect de la sphère privée des PSH
- Renforcement et encouragement à l'autonomie la plus grande possible
- Conviction que le droit d'apprendre tout au long de la vie est un droit pour tous
- Conviction que l'accessibilité constitue un levier pour l'autonomie et est indissociable de la participation à tous les domaines de la vie

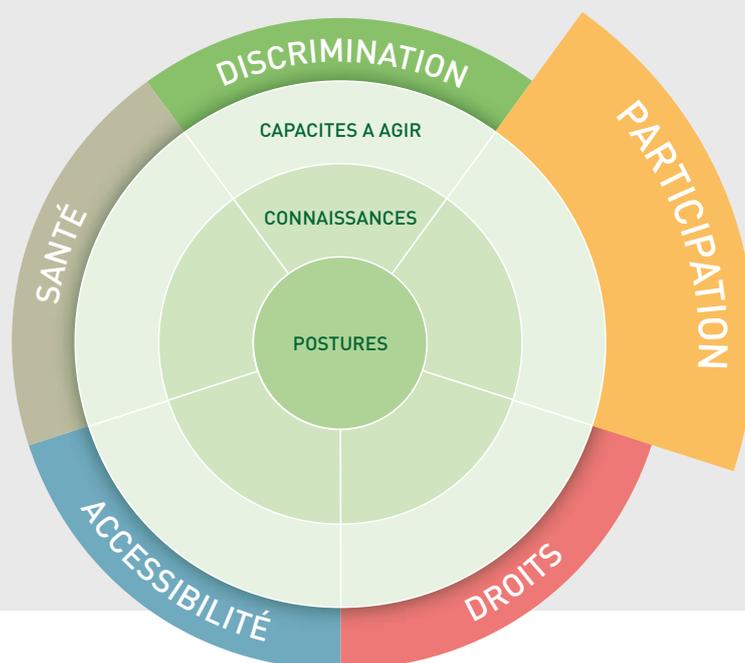
## Capacités à agir

- Accès à une information appropriée à l'âge, et à une éducation en matière de procréation et de planification familiale. Garantie que les moyens nécessaires à l'exercice de ces droits soient fournis
- Renforcer le libre choix responsable quant au nombre d'enfants et de l'espacement des naissances
- Aide appropriée et soutien aux PSH dans l'exercice de leurs droits parentaux
- Garantie et développement de conditions d'une vie saine et d'un niveau de vie adéquat (alimentation, habillement, logement, eau, ...) et reconnaître le droit à une amélioration constante des conditions de vie
- Favoriser pour la PSH la possibilité de choisir son lieu de résidence et avec qui elle va vivre
- S'opposer fermement à ce que la PSH soit obligée de vivre dans un milieu de vie particulier
- Garantir que la PSH ait accès à tout service social d'accompagnement, y compris une aide personnelle si nécessaire, pour empêcher qu'elle ne soit isolée ou victime de ségrégation
- Garantir l'accès aux services et équipements sociaux destinés à la population générale et qui soient adaptés aux besoins de la personne en situation de handicap.
- Garantir une participation pleine et entière à tous les domaines et aspects de la vie
- Garantir une information adéquate et facile à comprendre sur la possibilité d'un accès aux logements sociaux, notamment les structures pour personnes vieillissantes. Aider dans les démarches pour y accéder
- Garantir une aide appropriée pour tout voyage, à l'intérieur ou à l'extérieur de son propre pays

## Participation communication

«...pour que les personnes handicapées puissent exercer le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sur la base de l'égalité avec les autres et en recourant à tous moyens de communication de leur choix au sens de l'ert. »

CDPH article 21



## Connaissances

- Savoir ce que signifie la dignité humaine et ce qui est attendu des professionnels dans la vie de tous les jours
- Comprendre ce qui signifie l'autonomie et l'indépendance
- Connaître les conséquences d'une violation ou d'une atteinte à l'intégrité physique ou mentale et des procédures contre le non-respect de l'intégrité
- Comprendre ce que signifie la dégradation de l'honneur et l'atteinte à la vie privée des PSH, notamment en ce qui concerne leur famille, leur logement, leur correspondance et autres formes de communication
- Connaître les différentes formes que peuvent prendre l'exploitation, la violence et la maltraitance liées aux questions de genre, connaître leur origine et les outils de prévention et d'intervention
- Connaître et utiliser les technologies de l'information et de la communication

## Posture

- Compréhension parfaite de ce qu'implique la participation pleine et entière des PSH à la société
- Compréhension fondamentale du principe d'inclusion des PSH et leur participation aux questions de société
- Capacité à générer une prise de conscience sur les capacités à agir des PSH et sur leur capacité à apporter leur contribution dans tous les domaines de la vie
- Respect de la sphère privée des PSH
- Renforcement et encouragement à l'autonomie la plus grande possible
- Conviction que le droit d'apprendre tout au long de la vie est un droit pour tous
- Conviction que l'accessibilité constitue un levier pour l'autonomie et est indissociable de la participation à tous les domaines de la vie

## Capacités à agir

- Lancement, mise en œuvre ou participation à des campagnes de sensibilisation efficaces, dans le but d'améliorer la conscience sociale et de favoriser la reconnaissance des capacités à agir et de la contribution des PSH au monde du travail et à la participation sociale
- Veiller à ce que les PSH puissent bénéficier des informations destinées au grand public, sous des formes accessibles et au moyen de technologies adaptées aux différents types de handicap. Contribuer à leur amélioration
- Dans les démarches avec les autorités, faciliter le recours par les PSH à la langue des signes, au braille, à la communication améliorée et alternative et à tous les autres moyens, modes et formes accessibles de communication de leur choix
- Permettre l'acquisition de capacités à agir pratiques et de capacités à agir sociales (apprentissage de l'écriture, de moyens et formats de communication alternatifs, acquisition de capacités à agir d'orientation et de mobilité) avec un soutien ciblé des autres PSH
- Valorisation des identités culturelles et linguistiques (p. ex. langues des signes). Valorisation de cette diversité en favorisant l'identité linguistique des personnes sourdes et muettes et faciliter l'apprentissage de la langue des signes
- Utilisation de moyens et de supports de communication complémentaires et alternatifs appropriés. Utilisation de supports de communications adaptés
- Garantir l'accès à l'information

## Informations complémentaires:

Plan d'action CDPH  
[www.plandaction-cdph.ch](http://www.plandaction-cdph.ch)

**vahs**  
[www.vahs.ch](http://www.vahs.ch)  
[matthias.spalinger@vahs.ch](mailto:matthias.spalinger@vahs.ch)  
T +41 (0) 31 838 11 29

**INSOS Suisse**  
[www.insos.ch](http://www.insos.ch)  
[info@insos.ch](mailto:info@insos.ch)  
T +41 (0) 31 385 33 00

**CURAVIVA Suisse**  
[www.curaviva.ch](http://www.curaviva.ch)  
[bildung@curaviva.ch](mailto:bildung@curaviva.ch)  
T +41 (0) 41 419 72 53

## Rédigée sur mandat des trois associations par:

**Johannes Schmuck**  
[www.johannesschmuck.ch](http://www.johannesschmuck.ch)  
[info@johannesschmuck.ch](mailto:info@johannesschmuck.ch)  
M +41 (0) 76 520 17 73

Traduction à partir de l'allemand par Marina Vaucher, INSOS Genève  
Révision des textes en collaboration avec Pierre Coucourde, membre du comité d'INSOS Genève  
Septembre 2020

Soutenue par le BFEH



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Menschen mit Behinderungen EBG**  
**Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH**  
**Ufficio federale per le pari opportunità delle persone con disabilità UFPD**